

AVIS DE MARCHÉ PUBLIC

Appel d'offres ouvert

Montant supérieur au seuil de 143 000€HT

CCIC/DG/2025-055



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Mission rédactionnelle d'une publication économique mensuelle présentant les activités réalisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

Durée du marché :

Le marché est passé pour une durée de 1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa date de notification.

Lieux d'exécution :

Hôtel Consulaire
Rue Adolphe Landry
20293 Bastia Cedex

Nomenclature Européenne CPV :

22212000-9 / Publications périodiques
92312211-3 / Services d'agences de rédaction

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert- définie par les articles L.1 à L.6, R.2112-4, R.2124-1, R.2161-2 à R.2161-5, R.2124-2-1°; R.2162-2 al.1 du Code de la Commande publique.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution du marché :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la rédaction, la conception et la diffusion d'une publication économique mensuelle intitulée « La Lettre », présentant les activités réalisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

- Les articles R.2113-3 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à la section : 111

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr> dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La/Les cartes des journalistes professionnels.
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du contrat.

Date limite de remise des offres :

Le 03 décembre 2025 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures seront sélectionnées notamment sur la base :

- Des capacités économiques et financières ;
- Des capacités techniques et professionnelles ;
- Des cartes des journalistes professionnels ;
- De la liste de références des prestations similaires ou équivalentes effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres du marché :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

- Le prix des prestations (70%)
- Valeur technique (30%) appréciée à l'aune
 - Les moyens humains dédiés à l'exécution des prestations
 - Les moyens matériels dédiés à l'exécution des prestations
 - La méthodologie adoptée

Durée de validité des offres :

06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur :
2025-055

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs et techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex
Tel :04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia, villa Montépiano, F-20407 Bastia.
E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Tél. (+33) 495328866
Fax (+33) 495328855
Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr dans le cadre d'un :

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à 12 du code de justice administrative (CJA) pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à 23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus aux articles R551-7 du CJA ;
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (Jurisprudence "Département du Tarn et Garonne" (CE Ass 4 avril 2014 - Req no 358994) ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tout tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini ;
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision, assorti le cas échéant d'un référé.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 30 octobre 2025

Date d'envoi du présent avis à la publication :

Le 30 octobre 2025